

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 01 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} mars à 20 heures, les membres du Conseil municipal légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Marcel JAEGER, Maire.

Etaient présents : Marcel JAEGER, Valérie GUILLOUX, Benoît VANDERMERSCH, Anne JAEGER, Martine MACE, Thomas MONGODIN, Sophie PIEDOUE, Rémy RIVOAL

Procurations de Sophie-Elodie D'HOINE et de Eva VADCARD à Marcel JAEGER

- COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS :

- SMICTOM : Benoît VANDERMERSCH rend compte de la dernière réunion au cours de laquelle M. Valentin est devenu vice-président en charge du personnel ; il nous informe de la mise en place prochaine d'une taxation au poids des déchets ramassés.

- Syndicat intercommunal du collège du Cingal : Anne JAEGER rend compte de la dernière réunion où il a été question de la remise état du sol du gymnase de Bretteville-sur-Laize, sans doute aux vacances scolaires de printemps.

- Syndicat des Eaux Sud Caen : Anne JAEGER communique le rapport d'orientations budgétaires, qui a été adopté pour 2023. Celui-ci implique une augmentation modique du prix de l'eau mais il est rappelé que c'est le prix à payer pour la répartition équitable des réserves en eau en cours et ainsi mieux lutter contre les épisodes de sécheresse prévus. Par ailleurs, le contrôle de l'état sanitaire de l'eau, la sécurisation des zones de captage et la recherche de nouvelles sources se poursuit, en même temps que la rénovation des anciennes conduites d'eau (en plomb).

N° 2023/03/01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Le Compte de Gestion 2022 dressé par le receveur municipal étant en concordance avec le Compte Administratif 2022 présenté par Monsieur le Maire, il a été approuvé à l'unanimité.

N° 2023/03/02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Le Compte Administratif 2022 présenté par Monsieur le Maire étant en concordance avec le Compte de Gestion 2022 dressé par le receveur municipal, il a été approuvé à l'unanimité, exception faite de Monsieur le Maire qui s'est abstenu au vote du compte administratif 2022.

N° 2023/03/03 : AFFECTATION DES RESULTATS :

Après avoir entendu le compte administratif 2022 ce jour, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 535 553.72 €
- un déficit d'investissement de 21 188.91 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Investissement Dépenses : C/ 001	Déficit d'investissement :	21 188.91 €
Investissement Recettes : C/1068	Excédents de fonctionnement :	21 188.91 €
Fonctionnement Recettes : C/ 002	Excédent antérieur reporté :	514 364.81 €

N° 2023/03/04 : BUDGET PRIMITIF 2023 :

Le Budget Primitif 2023 a été approuvé à l'unanimité. Il s'équilibre ainsi :

- | | |
|------------------------------------------|------------------------------------------|
| - Investissement dépenses : 327 888.91 € | - Investissement recettes : 327 888.91 € |
| - Fonctionnement dépenses : 635 496.13 € | - Fonctionnement recettes : 635 496.13 € |

N° 2023/03/05 : VOTE DES TAUX IMPOSITION 2023 :

Le conseil municipal a fixé les taux d'imposition 2023 comme suit (reconduction des chiffres de l'année dernière) :

- Taxe d'habitation : 4.83 %.
- Taxe foncière (non bâti) : 18.57%.
- Taxe foncière (bâti) : 9.30 % + part du Département 22.10 % = 31.40.

N° 2023/03/06 : CHANGEMENT D'ORDINATEUR :

Monsieur le Maire présente un devis pour le changement d'ordinateur + pack office : 1 257 €.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité

Questions diverses

- Repas des anciens, dimanche 5 mars 2023 : 27 personnes inscrites.
- NEOEN : projet de rencontre lors de la prochaine réunion du conseil municipal, mardi 11 avril 2023.
- Dépôts sauvages de déchets : des déchets ont été déposés près du conteneur à bouteille sur la place au bout de la rue de la Forge. Ces incivilités sont signalées à la gendarmerie.
- Caveaux, reprises de concessions : le processus doit être relancé ; à cet effet, un contact avec la société Néocim qui a mis en place un logiciel de gestion du cimetière va être repris.
- Suite à la dégradation par un automobiliste place de la Mare, l'adjoint du Procureur nous a informé des suites pénales. Pour la réparation des barrières, un rendez-vous a été pris avec notre assureur, Groupama, le 20 mars à 10 h 15. Benoît VANDERMERSCH et Rémy RIVOAL représenteront la commune.
- Adressage : Valérie GUILLOUX relance la procédure ; nous sommes dans l'attente de la signature de la convention par le Conseil départemental et de la livraison des plaques.
- Le recensement de la population est terminé ; l'Etat demande d'évaluer le coût pour la commune par un questionnaire à remplir avant le 6 mars. Le montant est de 1 050 € brut.

Vu par le Maire de la commune de Cintheaux pour être affiché le 07 mars 2023 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Cintheaux, le 07 mars 2023

Le Maire

Marcel JAEGER



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Marcel Jaeger", is written over the right side of the official seal.